





L'information directe aux adhérents

Année 2020 - 2021 Lundi 05 Octobre 2020 iD-Flash n°06

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Education Nationale

Vacances apprenantes, le retour ! Pour nous c'est TOUJOURS NON !

Dans certaines Académies, la pression est de nouveau exercée sur les personnels de direction pour la mise en œuvre des « vacances apprenantes » pendant les congés de la Toussaint.

Ces injonctions sont inacceptables et intolérables, d'autant plus dans le contexte actuel.

La crise sanitaire que nous traversons soumet en effet toutes les équipes à des conditions de travail toujours dégradées, extrêmement délicates voire anxiogènes. Tous les jours, nous devons faire face à des cas de Covid + avec leur cortège de cas contacts.

- Nous devons veiller au quotidien au respect des gestes barrières de tous nos élèves et personnels
- Les équipes enseignantes travaillent souvent dans des conditions difficiles liées à l'observation d'un protocole sanitaire exigeant.
- Les équipes d'entretien sont fortement mobilisées et en tension permanente.

Les représentants d'Indépendance et Direction ne cessent d'alerter, dans toutes les instances nationales ou académiques, sur l'état de fatigue et d'épuisement des personnels de direction.

Le maintien de ce dispositif nous conduit de facto à informer les familles de l'existence du dispositifs vacances apprenantes, mobiliser les enseignants, les agents pour la désinfection des locaux pendant les permanences et bien sûr rogner sur notre légitime et indispensable droit à prendre du repos.

Plus que jamais, Indépendance et Direction rappelle son opposition à une application généralisée et à marche forcée des « vacances apprenantes ». Ce dispositif ne peut reposer que sur le volontariat absolu des personnels de direction, sans aucune pression de la hiérarchie comme le Ministre s'y était engagé à notre demande, tout comme la rémunération des personnels de direction qui est acquise.

Dans le cas contraire, Indépendance et Direction invite les personnels de direction à prévenir le secrétaire académique iD.

Dans la continuité de notre mot d'ordre « Stop aux Enquêtes », nous les encourageons également à n'en renseigner aucune concernant ce dispositif.

Le Secrétariat Général De